

## **Synthèse de l'enquête publique et de la consultation portant sur la demande d'indication géographique Pierre de Vianne, présentée par l'association pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine**

### **I. Le déroulement de l'enquête publique et de la consultation.**

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande d'homologation d'un cahier des charges pour l'indication géographique Pierre de Vianne, présentée par l'association pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine, est paru au Journal officiel de la République française du 10 novembre 2023 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 23/45 du 10 novembre 2023.

Le cahier des charges correspondant a été mis en consultation sur le site internet de l'INPI à partir du 10 novembre 2023 pendant deux mois.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- la Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

L'enquête publique a été clôturée le 10 janvier 2024.

### **II. Données quantitatives sur les observations reçues**

15 observations ont été formulées par voie numérique sur le projet d'indication géographique Pierre de Vianne. Elles ont été transmises en temps réel à l'association pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse électronique fournie lors du dépôt de la demande.

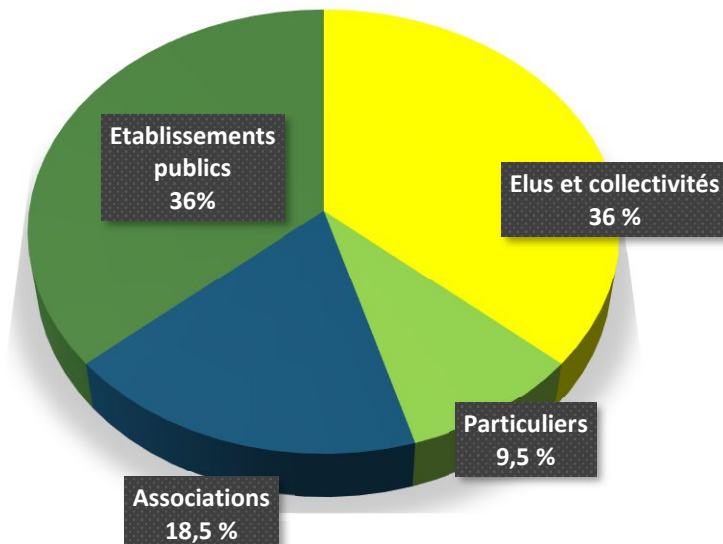
Trois observations correspondant à des tests de bon fonctionnement n'ont pas été prises en compte.

Une observation mentionnant expressément une autre enquête publique a été reversée dans l'enquête publique correspondante.

11 observations ont donc été exploitées.

L'origine des observations est synthétisée dans le graphique suivant.

## Origine des observations



La forte proportion d'observations en provenance d'élus et collectivités locales de la zone concernée ou de ses alentours est à noter : 36 % du total, soit 4 avis.

3 établissements publics implantés dans la zone concernée se sont également prononcés sur ce projet.

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), en charge des signes officiels de qualité agro-alimentaires, s'est exprimé sur ce projet d'indication géographique.

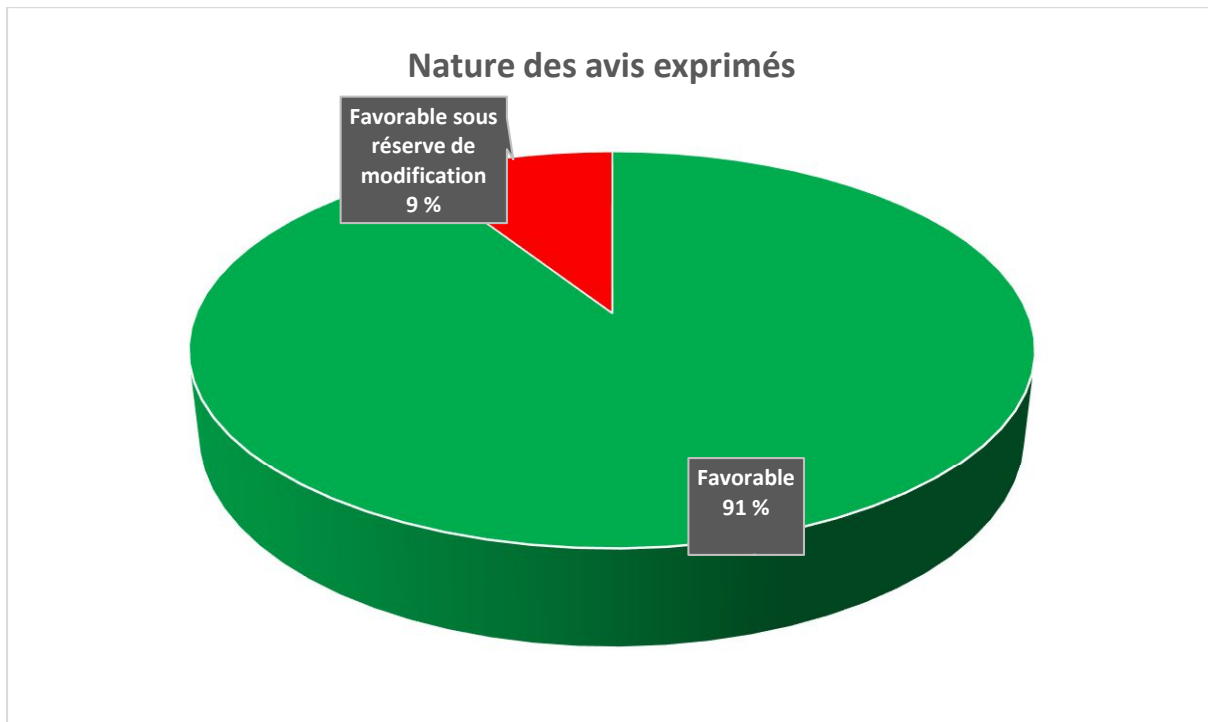
Une association de promotion des indications géographiques industrielles et artisanales a également émis une observation.

Aucune association de consommateurs agréée n'a formulé d'observations.

### III. Nature des avis exprimés et synthèse des observations reçues

Sur 11 avis valablement exprimés, toutes provenances confondues, 10 observations (soit 91 %) sont favorables à l'homologation du cahier des charges proposé.

Une observation émet un avis favorable sous réserve de modification.



Les avis favorables soulignent l'intérêt de reconnaître et de valoriser cette pierre et ces savoir-faire locaux et anciens, qui répondent à des préoccupations actuelles d'emplois et d'approvisionnements avec un bilan carbone minimal. Ils soulignent également qu'il s'agit de la seule carrière historique toujours en activité dans le Lot-et-Garonne.

L'avis favorable sous réserve de modification relève les points suivants.

### **1. Produit concerné**

Une observation estime qu'il existerait des incohérences sur la description du produit.

### **2. Délimitation de l'aire géographique**

Cette même observation fait remarquer une incohérence entre la liste des communes d'extraction et la carte proposée.

### **3. Qualité, réputation, savoir-faire traditionnel ou autres caractéristiques attribués à la zone géographique**

Cette même observation estime que le lien causal n'est pas développé, les facteurs humains n'étant pas précisés et la méthode d'obtention décrite ne permettant pas de les identifier.

Des clarifications apparaissent donc nécessaires.